



La Circulaire

spéciale *Réforme du Statut*

N°2 – 19 septembre 2011

Réunion des 15 et 16 septembre

L'administration précise comment seront établis les relevés de décision et les tableaux comparatifs résumant les évolutions des textes. Elle attend des OSP les points de contacts et la composition des délégations.

Le sujet du jour est le paquet III divers.

Temps de travail

L'administration présente son texte. Les OSP considèrent que le temps de travail et la réduction des effectifs de 5% sont les deux faces d'une même pièce et que le lien entre ces deux mesures est clairement établi par les textes et les déclarations publiques.

La vue mécaniste selon laquelle la baisse d'effectifs pourra être effectivement compensée par une augmentation du temps de travail est fautive car la plupart des fonctionnaires prestent déjà plus de 40 heures et ne prêteront probablement pas plus, du moins en proportion.

L'augmentation du temps de travail contredit la tendance longue à la baisse du temps de travail dans les pays développés (due à l'augmentation de la productivité). Cette remontée sans compensation (en fait accompagnée par d'autres aggravations sur les congés, etc...) est un très mauvais signal et une régression inacceptable. De plus, elle est fondamentalement injuste car elle touche durement les salariés à bas salaires, les femmes... Aucun EM ne s'est pour l'instant lancé dans cette mesure. Les chiffres présentés par l'administration sont faux ou présentés de façon tendancieuse.

Quel sera l'impact sur les garderies, les enfants scolarisés, etc...

L'administration note que la modification du statut n'est pas soumise à étude d'impact. Elle reconnaît que l'augmentation du temps de travail ne permettra pas de compenser entièrement les baisses d'effectifs. Mais la diminution des effectifs est le seul moyen de concrétiser les économies budgétaires promises aux EM et rendues possibles par la conjonction des mesures proposées par le projet de règlement. L'administration attend des OSP des propositions structurées si elles veulent présenter des alternatives.

Les OSP regrettent une proposition réactionnaire et archaïque, la société a changé (familles monoparentales) et l'on devrait plutôt cibler la qualité et la réalisation des objectifs.

Le Commissaire Piebald a bien mis en lumière que des économies importantes sont possibles sur les programmes (4 G€) alors que cette mesure ne rapportera que 130 M€ avec un coût social inacceptable. De plus, elle va entraver la Commission pour la prise en charge de nouvelles missions. La Commission a eu une politique d'embauche très prudente (croissance quasi zéro) après les

élargissements et se doit de mettre en œuvre de nouvelles missions. Il faut certes réduire les gâchis et rationaliser mais réduire les effectifs n'est pas la bonne voie.

L'administration, en réponse à des argumentaires juridiques, rappelle que la *lex specialis* du Statut exclut l'application des directives européennes et que le texte ne remet pas en cause les avancées de la réforme de 2004 (congrés familiaux ou parentaux, flexitime, télétravail...). Les OSP répondent que le Statut 2004 a été globalement une catastrophe et que ces quelques mesures ne sont pas une faveur mais une modernisation pour tenir compte des pratiques dans les EM.

Flexitime

La concertation a abordé la question du flexitime qui est liée à l'horaire de travail. Les OSP ont rappelé l'intérêt de cette mesure pour motiver le personnel. En effet, elle permet de réconcilier la vie professionnelle et la vie privée, ce que la Commission recommande par ailleurs aux Etats membres.

Les OSP se félicitent qu'une base juridique soit introduite dans l'article 55 du statut pour permettre le flexitime. En revanche, elles souhaitent que l'encadrement soit inclus dans ces dispositions. Elles s'étonnent du fait que la hiérarchie soit en dehors des dispositions de droit commun. Il est important que les collègues de l'encadrement puissent également bénéficier du flexitime, mais dans la transparence (i.e. les dispositions de droit commun) et pas dans des arrangements ad hoc.

Voyage annuel

L'administration présente son projet. Les OSP insistent sur quelques notions de base :

- Les jours de voyage ne sont pas des jours de congés
- Ils ont pour fonction de rétablir une certaine égalité entre les fonctionnaires provenant de zones géographiques différentes
- Les EM pratiquent aussi cela, ce n'est pas exorbitant
- Les jours de voyage doivent conserver un lien avec la réalité des modes de transport et de leurs tarifs, fixer un mode de calcul totalement arbitraire est contraire à l'objet de la mesure

On s'attaque ici à la notion même d'expatriation et de diversité géographique des fonctionnaires. Les économies attendues sont minimes, mais ont un gros impact négatif sur certains individus et sur le symbole même.

Le système actuel peut sans doute être simplifié mais le nombre de jours est un forfait pour deux voyages et le mode de calcul des distances pourrait utiliser les distances routières ou encore affecter la distance orthodromique d'un coefficient pour la rendre plus réaliste.

Cette proposition ne correspond pas aux attentes du corps social, elle n'est pas provoquée par un besoin réel, mais elle témoigne d'un profond mépris pour les collègues et une fois de plus, son impact est particulièrement dur pour les faibles salaires

Equilibre géographique.

L'administration présente son projet. Les OSP conviennent que ceci est un 'principe sacré' pour le caractère multiculturel de l'institution mais notent que le projet est particulièrement dangereux.

C'est un fait que nos salaires d'entrée ne sont pas suffisamment attractifs pour certaines nationalités et que les conditions d'organisation des concours discriminent certaines cultures. Le projet semble se concentrer sur les AD et la Commission semble ignorer le besoin de diversité à chaque niveau (dont les AC et les secrétaires).

L'administration précise que le projet se concentre sur les effets des prochains départs à la retraite des AD EUR 15 et veut retrouver un vivier représentatif d'AD pour les évolutions futures. Le projet concerne beaucoup de nationalités et pas seulement les EN. La politique de croissance nulle, voire négative, des effectifs ne permettra pas au problème de se régler seul, il faut des mesures volontaires.

Les OSP craignent des dérives : des concours à des niveaux plus élevées, avec des critères de qualité moindre, créant ainsi pour certaines nationalités des portes d'entrée préférentielles qui bloqueront les collègues entrés plus bas via les concours généraux.

La solution n'est pas d'introduire de l'intergouvernemental dans le statut en faisant des concours par nationalité, il faut rétablir l'image de l'institution, de ses métiers, de ses conditions de travail. Le projet sur la table va dans le sens contraire.

Les concours par langue sont un moindre mal mais les concours par nationalité sont une violation de l'esprit communautaire.

Première réunion de concertation le Mardi 20 à 9h30
--

[Web site](#) [Adhérez !](#) [Votre opinion](#) [Unsubscribe](#)